



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/543
S/24673
16 octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 27 de l'ordre du jour
COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 14 octobre 1992, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la France et du Gabon auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de solliciter la diffusion, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité, du communiqué publié à l'issue de la vingt-septième Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, qui s'est tenue à Libreville, les 5, 6 et 7 octobre.

L'Ambassadeur,

L'Ambassadeur

Représentant permanent du Gabon
auprès des Nations Unies

Représentant permanent de la France
auprès des Nations Unies

(Signé) Denis Dangué REWAKA

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE

ANNEXE

Communiqué publié à Libreville, le 7 octobre 1992, à l'issue
des travaux de la vingt-septième Conférence des chefs d'Etat
de France et d'Afrique

La vingt-septième Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique s'est tenue à Libreville, les 5, 6 et 7 octobre 1992 à l'invitation de M. Omar Bongo, Président de la République gabonaise. Trente-six Etats y ont pris part.

La présence, pour la première fois, de la République du Cameroun a été unanimement saluée.

Ayant pris acte de l'empêchement de M. François Mitterrand, Président de la République française, les chefs d'Etat et de délégation ont demandé à M. Pierre Bérégovoy, Premier Ministre de la République française, de bien vouloir lui renouveler leurs vœux de prompt rétablissement.

Les chefs d'Etat et de délégation ont échangé leurs vues sur les principales évolutions en cours en Afrique et dans le monde. Dans ce contexte, ils ont examiné les perspectives politiques, économiques, sociales et culturelles de leurs pays.

Les chefs d'Etat et de délégation ont salué le grand effort de démocratisation qu'ont entrepris de nombreux pays africains au cours de ces dernières années. Ils ont souligné la nécessité de privilégier la concertation et le dialogue afin que le suffrage universel puisse s'exprimer en toute liberté.

La paix, la sécurité, la démocratie et le développement sont indissociables. Un accent particulier a été mis sur le lien étroit entre démocratie et développement.

La nécessité d'assurer la justice sociale, de porter une attention particulière aux plus déshérités, à la santé et à l'environnement, et d'obtenir une plus juste rémunération des matières premières, a été rappelée avec force.

A cet égard, les chefs d'Etat et de délégation ont souhaité que les négociations en cours sur le café et le cacao soient conduites avec un esprit de solidarité, de partenariat et de flexibilité afin d'aboutir à une conclusion rapide et satisfaisante pour toutes les parties concernées.

Les chefs d'Etat et de délégation ont pris acte des efforts constants des Etats africains pour surmonter la grave crise économique et financière qui continue de miner leurs économies. Ils ont constaté que l'amélioration de la situation, en Afrique comme ailleurs, dépend en grande partie d'une plus grande efficacité dans la gestion de l'Etat et du secteur public, et d'un environnement financier et économique plus favorable.

/...

Ils ont manifesté la nécessité d'une croissance économique plus soutenue. Dans cet ordre d'idées, les chefs d'Etat et de délégation ont réitéré leur volonté commune de renforcer leur coopération avec les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international, Banque mondiale) dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Une meilleure application des programmes d'ajustement structurel exige que leur conception s'inscrive dans une perspective de moyen terme. Il est également indispensable de favoriser une meilleure mobilisation des ressources à des conditions concessionnelles et de tenir compte de la dimension sociale, de l'ajustement dans les pays concernés, pour assurer le succès du processus démocratique en cours.

Les chefs d'Etat et de délégation ont observé que la dette, malgré les progrès enregistrés avec le soutien de la communauté internationale, compromet les espoirs de relance économique sans laquelle il ne peut y avoir de développement durable. Ils ont demandé aux pays industrialisés de poursuivre leurs efforts en vue de réduire la charge de la dette des pays africains.

Ils ont souhaité que les institutions financières internationales prennent davantage en compte le contexte particulier de l'Afrique et ont salué la création par la France d'un Fonds de conversion des créances pour le développement destiné aux pays à revenu intermédiaire de l'Afrique subsaharienne. Ils ont encouragé la France à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Il importe que l'activité économique de l'Afrique s'exerce dans un cadre plus large, et dans un contexte juridique modernisé. La coopération et l'intégration régionale et sous-régionale interafricaine constituent un maillon essentiel, susceptible de dynamiser l'esprit d'entreprise et les capacités individuelles. Le continent dispose déjà d'instruments de coopération et d'institutions d'intégration qui sont des atouts majeurs.

Les chefs d'Etat et de délégation ont souligné l'importance du rôle de la femme dans le processus de développement de leur pays. Ils ont pris acte avec intérêt de la déclaration de Bamako et invité tous les chefs d'Etat africains à soutenir de manière concrète toutes les actions entreprises dans la perspective de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, prévue à Beijing en 1995, notamment lors de la Conférence régionale africaine qui se tiendra à Dakar en 1994.

Ils ont rappelé que la zone franc constitue un facteur de stabilité économique et monétaire qui favorise une coopération exemplaire. Ils ont réaffirmé leur attachement au maintien de la parité existante entre le franc français et le franc CFA, et ont souhaité que les progrès en matière d'intégration et de convergence réalisés dans ce cadre soient consolidés et amplifiés.

Ils ont approuvé le projet d'harmonisation du droit des affaires conçu par les ministres des finances de la zone franc, décidé de sa mise en oeuvre immédiate et demandé aux ministres des finances et de la justice de tous les pays intéressés d'en faire une priorité.

/...

Les chefs d'Etat et de délégation ont réitéré leurs encouragements en vue d'une évolution politique consacrant l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Ils ont déploré les conséquences de la guerre civile au Libéria et dans la corne de l'Afrique, et ont appelé de leurs vœux une solution négociée de tous ces conflits fratricides. Dans cette perspective, ils ont encouragé les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts en vue de restaurer la paix et la stabilité au Libéria, et accueilli avec intérêt la proposition du Président Abdou Diouf devant la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la convocation d'une conférence internationale en vue du règlement pacifique du conflit somalien, sous l'égide des Nations Unies, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes, la Communauté économique européenne, ainsi que tous les pays concernés. Ils ont souhaité que les instances compétentes des Nations Unies examinent sans délai cette proposition.

Les chefs d'Etat et de délégation se sont réjouis de la signature, le 4 octobre dernier à Rome, d'un accord de paix au Mozambique. De même, ils se sont félicités des négociations engagées entre le Gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais et ont encouragé les deux parties à parvenir à un accord global permettant le retour de la paix au Rwanda dans le respect de son intégrité territoriale.

S'agissant du problème touareg, ils se sont félicités de la signature à Bamako le 11 avril 1992 du Pacte national et ont encouragé toutes les parties à oeuvrer dans le cadre des institutions démocratiques pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

S'agissant de l'Angola, ils ont exhorté toutes les parties à respecter les engagements souscrits dans le cadre des Accords d'Estoril et à poursuivre dans la voie tracée par ces accords.

Les chefs d'Etat et de délégation ont rendu hommage à l'Organisation de l'unité africaine pour son initiative visant à instaurer des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement pacifique des conflits.

Ils sont convenus de la tenue d'une réunion de suivi des ministres des affaires étrangères en juin 1993 à Libreville. Cette réunion arrêtera la date de la dix-huitième Conférence, qui se tiendra en 1994 en France.

Les chefs d'Etat et de délégation se sont félicités de la qualité, de la sincérité et de l'esprit constructif du dialogue, du climat d'amitié et de confiance dans lequel cette conférence s'est déroulée.

Les chefs d'Etat et de délégation ont exprimé leurs vifs remerciements à S. E. M. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, au Gouvernement et au peuple gabonais pour la chaleur et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé, ainsi qu'à leurs délégations, et pour toutes les attentions dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Libreville.
